



PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 mars 2022.

Nombre de membres en exercice : 11

**PRESENTS membres élus** : M. MONVOISIN Joël, M. FOUCHARD Jacques, Marie-Denise LASCAUX

**PRESENTS membres nommés** : Mme PERCOT Patricia, Mme MAUPETIT Nadine, M. DAVIAU Charles, Mme Patricia THOUVIGNON, Mme WILLIOT Danielle, secrétaire de séance.

**Pouvoir** : Mme Catherine MASSON à Mme THOUVIGNON  
Mme Françoise JOUANE à Joël Monvoisin

**Excusé** : M. Jacques PHELIPEAU

**Invitées** : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD et Mme Florence BOUDAUD, Chargée de mission au CCAS

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 janvier 2022**

Monsieur Le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2022 pour la partie CCAS et la partie EHPAD.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2022.

**Délibération N°22/03/24-01**

## **2. EHPAD : Tarification 2022 Hébergement et Dépendance**

Monsieur Le Président expose :

L'arrêté 2022 PSF-DAPAPH/SOAS N°64 portant décision d'autorisation budgétaire pour l'année 2022 et fixant les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Louis Crosnier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 sont les suivants :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	A la charge du résident 2022 DEP Groupe 3 + Hébergement
DEP Groupe 1	20.95 €	21.19 €	
DEP Groupe 2	13.30 €	13.44 €	
DEP Groupe 3	5.64 €	5.70 €	
HGT T1	52.18 €	53.38 €	59.08 €
HGT T1 bis	54.79 €	56.05 €	61.75 €
HGT T2	62.62 €	64.06 €	69.76 €

Les tarifs HEBERGEMENT sont valorisés :

- à hauteur de **+0.80%** selon la délibération du Conseil Départemental du 28 janvier 2022 relative à l'objectif d'évolution des dépenses dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour l'année 2022 ; et
- **19 200 € de mesures nouvelles** accordées dans le cadre du CPOM signé le 11 février 2021.

Il faut noter qu'il y a une forte augmentation des factures d'électricité. Les radiateurs et les luminaires (leds) vont être changés pour réduire ces charges.

## **3. EHPAD : Mise à jour du contrat de séjour**

Monsieur Le Président expose :

Le contrat de séjour approuvé par délibération du Conseil d'Administration du CCAS le 01.02.2018, prévoit dans son Article-3 une prestation d'accompagnement spécifique : l'hébergement dans le service sécurisé des Milles Etoiles (12 places réservées à l'accueil des personnes présentant des troubles du comportement).

Ce secteur a été ouvert en septembre 2019 et n'a plus la compétence exclusive des personnes présentant des troubles du comportement. Le contrat de séjour doit être révisé en conséquence pour le contenu de son Article-3.

La salle à manger de ce service est conservée afin d'alléger la salle à manger commune.

### Article-5 Responsabilité

Les dispositifs médicaux personnels tels que les lunettes, les dentiers et les appareils auditifs peuvent être perdus ou subir des dommages suite à de mauvaises manipulations des résidents. La responsabilité de l'EHPAD ne saurait être engagée en pareilles circonstances. Il appartient au résident de souscrire éventuellement une assurance complémentaire pour couvrir ce risque lorsque ses équipements sont particulièrement coûteux.

Le Conseil de Vie Sociale a été consulté le 28 février 2022 et a émis un avis favorable à l'unanimité pour les modifications ci-dessus présentées.

Mme Williot a questionné AXA : aucune mutuelle ne prend en charge ce type de risque.

Les fournisseurs proposent souvent une assurance à l'achat des dispositifs.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition de modification du contrat de séjour pour ses articles 3 et 5. La rédaction finalisée des articles 3 et 5 modifiés sera présentée à un prochain CA.

#### **4. CCAS : Débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire**

La collectivité a 3 ans pour se préparer à financer la participation obligatoire en matière de protection sociale :

- Budget pour la prévoyance
- Budget pour la mutuelle

Le power point en PJ de la Maison des Communes peut servir de guide à la tenue du débat.

Situation du CCAS au 24.03.2021 : la participation employeur est de 20 € par mois pour les agents adhérant à une mutuelle labellisée depuis le 01.01.2018 (Délibération N°17/12/05-10 du 05 décembre 2017). Il n'y a pas de contrat collectif actuellement.

Le CCAS va prendre contact dans un 1<sup>er</sup> temps avec la personne chargée du même dossier pour les agents de la commune.

A réfléchir aussi un contrat collectif par la Communauté de communes.

#### **5. CCAS/EHPAD : Décoration, signalétique et logos**

Présentation de la décoration et de la signalétique posée en décembre 2021 au Conseil de Vie Sociale du 28 février 2022 : les résidents et les familles sont très contents de la décoration réalisée. « C'est joli, gai et les noms, nous les connaissons, ils nous parlent ».

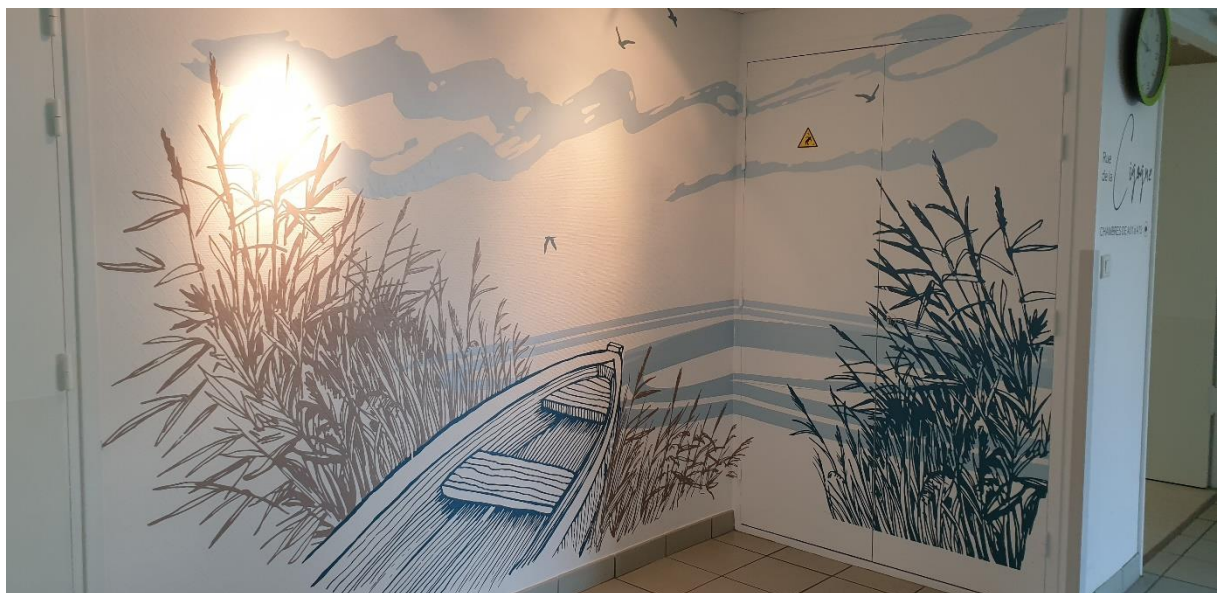
Quelques finitions vont être faites (signalétique sur le muret, logo sur la voiture) et les anciens panneaux retirés.

Des bancs adaptés seront scellés à ras du sol.

Ci-dessous quelques exemples pour illustrer :



Porte d'entrée de la résidence



Hall d'entrée, accueil



Entrée de couloir



Salle à manger



Salle d'animation



Salle d'animation



Salle de Kiné



Salle de Kiné



Entrée de couloir



Entrée de couloir



Palier de l'escalier



## **6. EHPAD : Projet WIFI résidents et professionnels**

Monsieur Le Président expose :

Afin de poursuivre l'objectif de modernisation de l'EHPAD, il est nécessaire d'équiper la résidence en WIFI avec un double objectif :

- Permettre un accès internet pour les résidents dans chaque chambre ;
- Améliorer les conditions de travail des soignants, permettre une plus grande efficacité avec l'utilisation de tablettes numériques nomades.

Le projet est estimé à 4 000 € pour l'achat des tablettes nomades et à 15 000 € pour le déploiement du WIFI. Pour contenir les coûts, le passage des câbles sera réalisé en interne par l'agent de maintenance de l'EHPAD aidé par un stagiaire (adulte en reconversion professionnelle) du 30.05.2022 au 17.06.2022.

Pour mémoire, l'EHPAD a reçu 6 000 € de subvention pour ce projet :

- 5 000 € par le Fonds de solidarité du Crédit Agricole suite à la crise Covid en 2020
- 1 000 € par le Crédit Mutuel en 2021

Tout le matériel installé, à l'exception des câbles, pourra être démonté à l'occasion de la réhabilitation de la résidence et réinstallé pour les mêmes fonctionnalités dans le bâtiment réhabilité.

## **7. EHPAD : Projet de remplacement APPEL-MALADE et TELEPHONIE**

Monsieur Le Président expose :

Le système de téléphonie de l'EHPAD est saturé et nécessite une mise à niveau ou un remplacement.

Le système d'appel-malade est trop ancien. Il fonctionne bien mais les pièces détachées, prises et poires d'appel notamment, ne sont plus commercialisées. Il est urgent d'envisager le remplacement progressif du système en place.

L'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD s'oriente vers un système radio par médaillon ou bracelet porté par le résident et plus adapté aux capacités d'utilisation des résidents accueillis aujourd'hui.

Un système radio a aussi l'avantage d'être réutilisable dans un nouveau bâtiment.

La question de la géolocalisation (dans l'enceinte de l'EHPAD) est aussi posée.

Plusieurs fournisseurs ont été reçus et plusieurs solutions techniques proposées.

Nous attendons encore quelques offres pour présenter le résultat de la consultation.

## **8. CCAS : Informations**

- Point sur les aides sociales
- Point sur la dernière Commission d'Attribution des Logements : reporté en l'absence de Mme JOUANE
- Convention mutuelle communale avec AXA : A la demande, M. se déplace à domicile pour définir les besoins, établit un devis et revient une quinzaine de jours plus tard pour répondre aux questions, ou préparer le changement éventuel de contrat.
- Compte rendu du dernier CVS :
  - Présentation du nouveau bureau avec l'élection de la présidente Mme Claude OURY qui prend la suite de M. MORIN.
  - Un groupe de travail va réfléchir sur une extension d'utilisation de Familéo afin de mieux communiquer avec les familles sur le rôle du CVS mais aussi pour donner plus d'informations sur le quotidien (menus spécifiques, animations particulières...)
  - Réflexion pour améliorer la communication au sein de l'EHPAD notamment les arrivées et les sorties de résidents.
  - M. Christophe JAQUET, agent de l'EHPAD, pratique le triathlon et souhaiterait courir avec un maillot avec le logo de l'EHPAD Louis Crosnier. Il a reçu un avis favorable du CVS.
- Bilan du Secours Catholique : comme tous les ans, nous faisons un CR des actions menées tout au long de l'année.  
Une trentaine de familles a été rencontrée dont 18 familles qui ont bénéficié de l'épicerie solidaire (4200 repas).

## **9. CCAS : Informations groupe de travail (F. Jouane)**

Reporté en l'absence de Mme JOUANE.

**Prochain Conseil d'Administration jeudi 14 avril 2022 à 14H30**  
**Salle du Conseil Municipal**